

CORRESPONDANCE.

M. Joseph Bard a adressé la lettre suivante à la *Gazette de Lyon*, en réponse à une note insérée dans cette feuille, où étaient contées deux assertions publiées dans le dernier *Bulletin monumental et liturgique de la ville de Lyon (Revue du Lyonnais)*.

Demigny (Saône-et-Loire) 29 juin 1846.

MONSIEUR,

Je n'ai eu connaissance qu'il y a quelques jours, à mon retour de la Prusse rhénane, de la réclamation insérée dans la *Gazette de Lyon* du 3 de ce mois, contre deux assertions de mon *Bulletin monumental et liturgique de la ville de Lyon*, publié dans la dernière livraison de la *Revue du Lyonnais*. Daignez faire, à ma justification, la plus humble place de vos colonnes.

Il est certain, puisque vous tenez la rectification de l'autorité la plus compétente et la plus vénérable, il est certain, dis-je, qu'une délibération quelconque a eu lieu au sujet de la nouvelle consécration de la chapelle de la Croix. Mais il est probable que cette délibération aura été prise par quelques-uns seulement de MM. les Chanoines de la basilique primatiale, et qu'elle n'a point été l'œuvre du corps entier du Chapitre, car ce sont deux membres des plus honorables de ce Chapitre, n'ayant, en aucune manière, participé à la délibération, qui m'ont donné les renseignements dont j'ai fait usage.

Quant au projet de changer le caractère historique des deux clochers orientaux de Saint Jean, par l'addition de flèches, je le tiens de la bouche même de Son Eminence Mgr le Cardinal-Archevêque.